



Compte-rendu du CA Mercredi 17 décembre 2020

Présents :

Martine Grenouillet, Marie-Ange Lambert, Gilbert Pero, Joëlle Pradeau, Denis Rouanet, Michel Saubion, Jackie Weiss, Monique Crespo, Monique Lesieur, Gérard Crochet

- 1. Point sur les inscriptions en ligne via le site internet.**
- 2. Point sur la trésorerie.**
- 3. Modifications apportées au règlement intérieur**
- 4. Modifications apportées aux statuts**
- 5. Propositions de Jean-Louis Ledoux**

1. Point sur les inscriptions en ligne via le site internet.

Les inscriptions sur le site ont été closes le 31 octobre. L'outil informatique permet aux adhérents de saisir leurs coordonnées et la section dans laquelle ils désirent s'inscrire. Le numéro du chèque complète l'inscription.

Si dans la grande majorité des cas cette saisie informatique n'a pas posé de problème, quelques contretemps sont apparus.

Il a été décidé de reconduire ce processus d'inscription l'an prochain. Les « anomalies » constatées (inscriptions saisies mais chèque non remis ou vice versa, par exemple) devront être signalées aux responsables de chaque section qui se chargeront soit de régler directement le problème avec l'adhérent (aide à l'inscription, rappels divers) soit d'en référer aux administrateurs du site.

2. Le point sur la trésorerie.

Le trésorier nous communique les chiffres suivants et fait le point sur les recettes et dépenses de chaque section :

Total des adhésions : 1260 euros dont 1210 OLF et 70 ALS.

Notre crédit bancaire est de 13800 euros (arrondi).

Concernant l'attribution des subventions : la présidente tient à rappeler que la subvention municipale (2 000 euros) est distribuée aux différentes sections selon leurs besoins.

Les subventions de la CAF (2180 euros) et du département (1 200 euros) sont, quant à elles, exclusivement attribuées à la section ALS.

Le CA décide d'inscrire ces précisions dans l'article 5 du règlement intérieur : Gestion des sections. (cf. paragraphe 3 ci-dessous)

Rappel : le Conseil d'Administration du 20 décembre 2019 avait décidé de passer les comptes d'exercices en années civiles à compter de l'année 2020. Le CA décide d'inscrire cette modification dans l'article 6 du règlement intérieur.

3. Modifications apportées au règlement intérieur :



Amicale Laïque Blanquefort Caychac

Association d'éducation populaire Siret : 42122138300027

Article 5 : Gestion des sections.

Rajouter en fin de paragraphe :

La subvention annuelle municipale versée à l'Association est distribuée aux différentes sections en fonction de leurs besoins.

Les subventions de la CAF et du Département sont exclusivement attribuées à la section ALS.

L'article 7, Randonneur, spécifique à la section OLF, rajouté fortuitement au règlement intérieur est réécrit et déplacé sous forme d'un paragraphe supplémentaire vers la section « Qui sommes nous ? OLF » sur le site internet.

Le groupe de marcheurs est souvent important. Au départ de chaque randonnée, les consignes de sécurité sont rappelées et il est demandé à chaque randonneur de les respecter : ne pas laisser s'étirer le groupe, rester ensemble le plus possible, marcher sur le même côté de la route lorsque le circuit emprunte des voies ouvertes à la circulation. Les organisateurs de la marche et plusieurs marcheurs porteront des gilets réfléchissants.

4. Modifications apportées aux statuts

Article 5 : préciser et rajouter :

- un (e) président (e)
- un (une) vice-président(e)
- un (e) trésorier(ère)
- un (e) secrétaire.

Article 6 : remplacer « ils sont transmis sans blancs ni ratures sur un registre » par « ils sont conservés sous forme numérique »

Article 10 : remplacer « chaque établissement de l'association » par « chaque section de l'association »

Article 12 : Remplacer: « Ces modifications sont consignées [...] à représenter l'association. » par : « ces modifications sont consignées sous forme de support informatique »

La mise à jour des statuts sera soumise au vote des adhérents à l'assemblée générale de l'association"

5. Propositions de Jean-Louis Ledoux

Le CA approuve la proposition de Jean-Louis Ledoux de compléter le volet « Historique de l'ALB » avec le texte qu'il nous soumet et qui est lu au CA.

Par ailleurs, le CA conforte Jean-Louis Ledoux dans son initiative de vouloir réactiver les rencontres du Bistrot Citoyen sous forme de discussions via un forum ouvert sur le site (à mettre en place) ou par des réunions de membres intéressés par des débats plus approfondis sur les sujets de société



Amicale Laïque Blanquefort Caychac

Association d'éducation populaire Siret : 42122138300027

Le CA se réunira courant janvier pour organiser la prochaine AG.

Gérard Crochet
Jackie Weiss